

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**DU VENDREDI 04 AVRIL 2014**

Vendredi 04 avril 2014, s'est tenu le premier conseil municipal, en présence de Monsieur Alain THOMAS, maire sortant. Il a ouvert la séance et nommé les 15 conseillers municipaux.

Monsieur Alexandre VAURE a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Madame Michèle SERAYET, doyenne du conseil, après avoir appelé chaque membre de ce conseil, a dénombré quatorze conseillers présents et a constaté que la condition du quorum était remplie.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Monsieur BLACHIER Raphaël et Monsieur CAVALLARO Vincent.

Il a été ensuite procédé à l'élection du maire.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b – c]	15
e. Majorité absolue	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
COMMUNAL-HAOUR Jean-Pierre	6	six
THOMAS Alain	9	neuf

Monsieur Alain THOMAS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire. De ce fait, il prend la présidence de l'assemblée.

Le conseil municipal a décidé de créer 4 postes d'adjoints. Il a été ensuite, invité à procéder à l'élection des adjoints. Chaque dépouillement a été réalisé par les deux assesseurs : Monsieur BLACHIER Raphaël et Monsieur CAVALLARO Vincent.

Election du premier adjoint

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b – c].....	15
e. Majorité absolue	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHAPPAT Michel	9	neuf
COMMUNAL-HAOUR Jean-Pierre	6	six

Monsieur CHAPPAT Michel a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

Election du deuxième adjoint

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b – c].....15
- e. Majorité absolue.....8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
JOURDAIN Pierre	15	quinze

Monsieur JOURDAIN Pierre a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

Election du troisième adjoint

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b – c]15
- e. Majorité absolue8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
COMMUNAL-HAOUR Jean-Pierre	6	six
SERAYET Michèle	9	neuf

Madame SERAYET Michèle a été proclamée troisième adjoint et immédiatement installée.

Election du quatrième adjoint

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)0
d. Nombre de suffrages exprimés [b – c]15
e. Majorité absolue8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CAVALLARO Vincent	9	neuf
COMMUNAL-HAOUR Jean-Pierre	6	six

Monsieur CAVALLARO Vincent a été proclamé quatrième adjoint et immédiatement installé.

Monsieur le Maire donne enfin la liste des conseillers communautaires :

Monsieur THOMAS Alain (titulaire) et Monsieur CHAPPAT Michel (suppléant).

Ensuite, la délibération du conseil municipal a porté sur l'indemnité de fonction du maire et des adjoints.

PRESENTS : Mr BLACHIER Raphaël - Mme BREGEON Ségolène - Mr BUSSET Christophe - Mr CAVALLARO Vincent - Mr CHAPPAT Michel – Mr COMMUNAL-HAOUR Jean-Pierre - Mme COURBON Béatrice - Mr FAURE Frédéric - Mr JOURDAIN Pierre – Mr ROCHE Alexandre – Mme SERAYET Michèle – Mr TEUMA Jean-Yves - Mr THOMAS Alain – Mr VAURE Alexandre

ABSENTE EXCUSEE : Mme BLANC Jocelyne (pouvoir à Mr JOURDAIN Pierre)

Secrétaire de séance : Mr VAURE Alexandre

Membres en exercice : 15

Présents : 14

Pouvoir : 1

Votants : 15

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-23 et L 2123-24 ;

Après lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités des maires et des adjoints, le Conseil Municipal se prononce sur le taux qu'il décide d'appliquer à l'indice 1015.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE,
(9 voix pour, 6 abstentions)**

DECIDE

- de fixer l'indemnité du Maire à 31 % de l'indice 1015.
- De fixer l'indemnité des adjoints à 8,25 % de l'indice 1015 à compter de leur prise de fonction.

La séance est levée à 21 h 20.